



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Jean-Jacques MATHILLON

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2025_118 : Environnement - Débat sur les zones d'accélération
de la production d'énergie renouvelables (ZAER)**

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Luc CHAPUT

Vu le code de l'énergie et en particulier l'article L.141-5-3,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu la délibération n°2025.05.05 du 26 mai 2025 de la commune de Saint-Clément de-Régnat définissant des zones d'accélération des énergies renouvelables sur son périmètre,

Considérant que l'ensemble des ZAER ont été définies en prenant en compte les enjeux urbains, patrimoniaux, paysagers, environnementaux et techniques spécifiques au territoire de Plaine Limagne, Considérant que l'ensemble des ZAER s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du plan climat air énergie territorial de Plaine Limagne et des orientations fixées par le PADD du PLUi-H de Plaine Limagne arrêté le 29 avril 2025,

Il est proposé au conseil communautaire de débattre sur la cohérence des ZAER définies par la commune de Saint-Clément-de-Régnat avec les politiques intercommunales.

Le débat conclut que les ZAER définies par la commune de Saint-Clément-de-Régnat sont cohérentes avec la politique d'aménagement, de cadre de vie et paysager ainsi que de transition énergétique et écologique de la communauté de communes.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de prendre acte de la tenue du débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables,**
- **d'autoriser le président à accomplir toutes les formalités relatives à cette procédure d'identification des ZAER par les communes et dans le cadre du périmètre requis par l'État.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement